

FICHE
032

ARTISTE
SERGE TCHERDYNE

TITRE DE L'ŒUVRE

—
support d'exposition

RÉALISATION
1982

BÂTIMENT
Gymnase de la Cité
bâtiment principal de la Mercerie I

LIEU
place de la Cathédrale 1
1005 lausanne

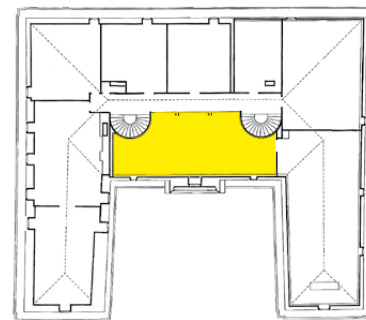
N° BÂTIMENT
132.9036

REMARQUE
cf. plaquette architecture #32

TYPE DE PROCÉDURE
concours sur invitation

JURY
—





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de remise à neuf du bâtiment principal de la Mercerie, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), lance un concours de projets sur invitation pour l'aménagement d'un espace d'exposition dans le hall du niveau 5 du bâtiment.

Le niveau 5, jusqu'alors vastes combles inoccupées, se veut comme un complément indispensable à l'enseignement des arts plastiques, par le fait qu'il accueillera périodiquement des artistes vaudois contemporains. Il permettra ainsi aux élèves d'entrer en contact avec ces derniers et d'assimiler les techniques variées qui sont utilisées dans les moyens d'expression tels que le dessin, la gravure et la sculpture.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Buri LAUSANNE
Cocchi LAUSANNE
Serge Tcherdyne LAUSANNE

EXAMEN DES PROJETS

Après une première séance d'examen le 13 juillet 1981, le jury se réunit à nouveau le 16 juillet 1981.

A l'issue d'un premier tour, il décide d'éliminer le projet de l'artiste Cocchi ; dès lors la délibération porte sur le choix de l'un des deux projets restants.

Devant la haute tenue des deux projets Buri et Tcherdyne, le jury relève qu'ils présentent un égal intérêt dans des esprits fort différents.

En effet le projet Buri met à disposition de l'utilisateur un instrument efficace et bien conçu, d'une flexibilité dans la bonne moyenne, alors que le projet Tcherdyne met dans ses mains un jeu d'éléments combinables avec lequel il devra composer complètement chacune de ses expositions.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.2079), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de : CHF 46 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Après de longues considérations sur l'esprit de chaque projet, le jury décide de porter son choix sur le projet de Serge Tcherdyne ; il exprime sa satisfaction de voir le but du concours atteint et tient à féliciter MM. Buri et Tcherdyne de leur excellent travail.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Ce projet présente deux types d'éléments :

- un système combinant prismes et parallélépipèdes, recevant des sculptures ou autres objets solides et des objets graphiques plans de modeste dimensions ;
- des panneaux verticaux, destinés à des objets graphiques plans de grandes dimensions (sans exclusion de petits formats).

Le système prismes-parallélépipèdes offre une grande variété de combinaisons à l'utilisateur et permet un grand nombre d'aménagements de l'espace.

Il demande à l'utilisateur imagination et ingéniosité, mais lui permet, à chaque exposition, de donner libre cours à son sens créatif. C'est à cette condition essentielle que ce système pourra donner sa pleine mesure.

Le système de panneaux mobiles, plus simple paraît moins convaincant.

En fin de compte le jury apprécie la haute tenue de ce projet.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Musy & Vallotton architectes LAUSANNE